

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.388

**Protection sociale
complémentaire à
destination des
agents
communautaires :
participation
employeur**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**
Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019**DELIBERATION
N° 2019.12.388**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE A DESTINATION DES AGENTS COMMUNAUTAIRES : PARTICIPATION EMPLOYEUR

Par délibération n°396 du conseil communautaire du 29 juin 2017, la communauté a affirmé sa volonté de participer financièrement à la protection sociale des agents communautaires, après signature d'une convention de participation sur les risques santé et prévoyance.

Pour mémoire, les enjeux de cette participation sont de :

- procurer aux agents une couverture sociale pérenne
- promouvoir un accompagnement social au travail (lutter contre la précarité, assurer une couverture professionnelle et familiale)
- répondre aux attentes fortes du personnel et de ses représentants.

Les niveaux de participation financière de la communauté au titre de la convention de participation santé et prévoyance sont actuellement les suivants :

Indice de l'agent	Montant mensuel de participation au risque santé	Montant mensuel de participation au risque prévoyance*
jusqu'à l'indice majoré 485	10€	9€
à partir de l'indice majoré 486	7€	8€

*proratisé selon la quotité de rémunération/temps de travail

soit une enveloppe budgétaire représentant 96 600 € pour 411 agents assurés au risque santé et 483 au risque prévoyance.

Compte tenu des comptes de résultat des 3 premières années du contrat, le partenaire signataire de la convention de participation à la protection sociale des agents communautaires Territoria Mutuelle – Groupe AESIO (ex SMACL santé) a proposé, conformément à la convention signée, une réévaluation du montant des cotisations de +5% pour chacun des 2 risques au 1^{er} janvier 2019 et +2% en prévoyance et +4% en santé au 1^{er} janvier 2020

Soucieuse de soutenir les agents en les incitant à opter pour une protection sociale complémentaire de qualité, il est proposé de réévaluer, pour 2020, de +1,50€ le montant de la participation employeur sur les 2 risques assurés, soit :

Indice de l'agent	Montant mensuel de participation au risque santé	Montant mensuel de participation au risque prévoyance*
jusqu'à l'indice majoré 485	11,50€	10,50€
à partir de l'indice majoré 486	8,50€	9,50€

*proratisé selon la quotité de rémunération/temps de travail

L'incidence financière annuelle de cette mesure s'élève à 16 500 €.

A noter que cette revalorisation ne permet pas d'atteindre une complète harmonisation des participations héritées de la fusion ; certaines communautés avaient en effet voté une participation de 15 € par risque. Les quelques agents encore bénéficiaires de ce montant le conservent à titre personnel.

Vu l'avis favorable du comité technique du 18 novembre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

Je vous propose :

DE FIXER la participation financière de la communauté à la protection sociale des agents communautaires selon les critères définis ci-dessus,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets principal et annexes 2020 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2019